

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD30

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 33 A

À l'alinéa 22, substituer aux mots :

« dans le respect de leur équivalence écologique »,

les mots :

« au présent chapitre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.